

AFFAIRE N° 58

NOUVELLES ATTRIBUTIONS DE PARCELLES
SUR LES ZONES D'ACTIVITES
DE CHEMIN FINETTE II ET DE FOUCHEROLLES

Gabriel ARMOUDOM donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 16 décembre 1989 (affaire n° 3), vous m'avez autorisé à céder un certain nombre de parcelles à des entreprises sur des Zones d'Activités communales.

Aujourd'hui, grâce à un suivi régulier des entreprises attributaires, en particulier des délais de réalisation de leur projet, des parcelles peuvent à nouveau être commercialisées, notamment, sur les Zones d'Activités de Chemin Finette II et de Foucherolles.

Pour mémoire, je vous rappelle que les conditions générales et particulières de cession des parcelles sur les Zones d'Activités ont été arrêtées successivement par délibérations n° 5 du 15 avril 1983, n° 24 et n° 31/12 du 23 juin 1983, n° 9 du 8 décembre 1983, n° 10 du 9 décembre 1986, n° 12 du 6 mai 1987, n° 27 du 10 décembre 1987, et n° 5 du 21 octobre 1989.

En conséquence, sur la base de ces mêmes modalités de cession, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à intervenir dans les actes à passer avec les nouveaux demandeurs désignés ci-après, selon les conditions d'exploitation, d'emplois et de surfaces suivantes :

Nouvelles attributions de parcelles
sur les Zones d'Activités
de Chemin Finette II et de Foucherolles

- 2 -

LISTE DES ATTRIBUTAIRES

SECTEURS / NOMS	ACTIVITES PROJETEES	EMPLOIS		SURFACES / m2
		CREES	TRANSFERT	
Z.A. CH. FINETTE II				
AH LINE René	Menuiserie aluminium	2	4	654
HAMEAU Michel	Mécanique auto.	0	6	598
Z.A. FOUCHEROLLES				
Marc RAMASSAMY (S.A.R.L. MAXI FROID)	Réparations froid climatisation	4	5	500 à 700
LEUNG YEN FONG * (Garage MAKAO)	Mécanique auto.	10	6	996
Alex MOUTOUSSAMY **	Travaux publics	3	10	1 100
Guy HOARAU *** (Entrep. PONIMBALOM)	Menuiserie métallique	2	2	595
Patrick SORET ***	Ferronnerie /construct. métalliques	0	5	500

Soit, au total, 7 ENTREPRISES,
AVEC 21 CREATIONS ET 38 TRANSFERTS D'EMPLOIS,
SUR 4 943 m2.

Nouvelles attributions de parcelles
sur les Zones d'Activités
de Chemin Finette II et de Foucherolles

- 3 -

*

Il s'agit, pour cette entreprise, du transfert de son activité de la parcelle n° 42 de 595 m² de la Z.A. de Foucherolles, sur les deux parcelles n° 39 et n° 40 de 996 m² au total, toujours situées sur la Z.A. de Foucherolles (ex-parcelles de Monsieur Alex MOUTOUSSAMY).

**

Il s'agit, pour cette entreprise, d'un transfert de parcelle toujours située sur la Z.A. de Foucherolles.

Il s'agit, pour ces entreprises, du transfert de leurs activités d'un atelier-relais sur une parcelle de la Z.A. de Foucherolles.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions ECONOMIE et FINANCES émettent un avis favorable.

Edith NALEM revient dans la salle à 14 H 55.

M. BOX D. : Je constate que vous avez suivi notre exemple en ce qui concerne les attributions de parcelles sur les Zones d'Activités.

Mais, permettez-moi de vous rappeler qu'à l'époque, il y avait un ratio d'emplois en fonction des parcelles attribuées. Or, ici, il s'agit surtout, non pas de créations, mais de transferts d'emplois. Il faudrait donc s'attacher à faire comprendre aux entreprises que nous facilitons leur installation dans le but de créer des postes, et accessoirement, de transférer certains emplois.

Il est anormal qu'une entreprise bénéficiant d'une attribution de parcelle ne crée pas d'emplois.

M. ARMOUDOM G. : Mais, lorsqu'il y a transfert d'emplois, nous récupérons les parcelles.

LE MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*